

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN37

présenté par  
Mme Adam, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 138 par la phrase suivante :

« L'augmentation des effectifs de la force opérationnelle terrestre permettra de conserver un haut niveau de préparation opérationnelle. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que l'augmentation des effectifs de la force opérationnelle terrestre (FOT) doit permettre aux forces terrestres de conserver un haut niveau de préparation opérationnelle dans un contexte d'intense sollicitation opérationnelle, tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures.